

Décision

Générale

colonial

Décision n° 42-431-1932 Soldes.

n° 42-431-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 octobre 1932

Numéro JO

n° 431 du 30/10/1932

Date du numéro

30 octobre 1932

TEXTE INTÉGRAL

les askaris de 2e classe avant deux ans Omar Doulé, mle 46: Saleh Ahmed, mle 47 ; Mohamed Saleh, mle 49, et Guedi Ali, mle 50, à la soldes annuelle de 2.100 francs, passent askaris de 2e classe après deux ans à la solde annuelle de 2160 francs, à compter du 1er octobre 1932.